



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHRS

Question écrite n° 3810

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité si la représentation nationale peut bénéficier d'un bilan de l'annonce faite médiatiquement par son prédécesseur le 18 juillet 2001, dans le cadre de « mesures phares », de la création de 500 nouvelles places dans les CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale). Il avait alors été annoncé un « vaste plan de lutte dans onze départements pilotes les plus touchés ». - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître le bilan de l'annonce faite le 18 juillet 2001, dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de la création de 500 places de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). En 2002, l'inscription du financement de 500 places de CHRS en loi de finances pour un montant de 6 400 000 euros a permis la création de 464 places d'hébergement, auxquelles il faut ajouter le financement de 30 places au titre du LAO de Taverny, soit au total 494 places de CHRS, dont 100 sont en particulier destinées à accueillir des familles et des jeunes couples sans enfant. De même, une mise à niveau des capacités d'accueil dans les départements d'outre-mer est nécessaire et a été engagée dans le cadre de ce programme avec la création de 29 places. Cette dotation a également permis le financement de : 2 services d'accueil et d'orientation (Creuse, Drôme) ; 2 centres d'accueil de jour et d'urgence (Pas-de-Calais, Seine-Maritime) ; 2 dispositifs 115 (Manche, Orne) ; 2 centres d'adaptation à la vie active (Pas-de-Calais, Somme). Ces dispositifs participent de la veille sociale dans les départements telle que définie par la loi du 29 juillet 1998 dans le cadre des nouvelles missions des CHRS. Enfin, la poursuite du programme de création de places de CHRS en 2003 a permis la création de 529 places supplémentaires. En 2004, les difficultés financières rencontrées par les CHRS ont conduit à privilégier le réajustement des bases budgétaires. Il n'y a donc pas eu de mesures nouvelles de création de places. Enfin, la loi de programmation pour la cohésion sociale prévoit, d'ici à 2007, la création de 1 800 places nouvelles de CHRS, créées à raison de 800 la première année et de 500 chacune des deux années suivantes. La répartition des places de CHRS de 2002 à 2006 est présentée comme suit :

RÉGIONS	PLACES CRÉÉES en 2002	PLACES CRÉÉES en 2003	RECENSEMENT en cours des places créées en 2005	PLACES PRÉVUES pour 2006
Alsace	21	19	47	32
Aquitaine	9	24	20	18
Auvergne	5	30		14

Basse-Normandie	21	20	6	16
Bourgogne	14	13	5	10
Bretagne	24	22	50	10
Centre	16	26	24	16
Champagne-Ardenne	17	15	10	8
Corse	9	6	10	14
Franche-Comté	13	19	31	16
Haute-Normandie	23	10	15	15
Île-de-France	75	49	193	24
Languedoc-Roussillon	32	26	12	16
Limousin	5	10	5	8
Lorraine	15	11	18	8
Midi-Pyrénées	27	31	17	15
Nord - Pas-de-Calais	31	33	98	40
Pays de la Loire	12	23	8	15
Picardie	22	16	23	26
Poitou-Charentes	11	14	10	8
Provence - Alpes - Côte d'Azur	32	44	15	30
Rhône-Alpes	32	32	44	46
Guadeloupe	10	10	5	20
Martinique	8	4	7	20
Guyane	1	4		20
Réunion	10	18	27	35
Total	494	529	700	500

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3810

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3290

Réponse publiée le : 28 mars 2006, page 3345